

Le 28 mai 2020,



INTERCO 44

Section CFDT Nantes

Déclaration de la CFDT au CHSCT plénier du 28 mai 2020

Guillaume N'DRI, mandaté CHSCT titulaire pour la CFDT, devait être présent, avec nous ce matin, à ce CHSCT plénier.

Sa décharge syndicale a été faite largement dans les délais impartis.

Guillaume N'DRI nous a annoncé, mardi, qu'il n'était pas remplacé dans sa Résidence Autonomie à Port Boyer pour ce jeudi.

La CFDT a appelé le dialogue social, mercredi, qui nous a rappelé en nous disant qu'il pourrait y assister de son lieu de travail.

Guillaume N'DRI m'a appelé ce matin pour me dire que ce n'était pas possible qu'il se libère de son travail.

Alors qu'il y a des renforts dans les Résidences Autonomies, la CFDT s'interroge comment cette direction est dans l'incapacité de le remplacer sur une instance de droit ?

Les Mandatés CHSCT de la CFDT